



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

29 septembre 2014

Nouvelles listes hospitalières 2015 pour la réadaptation, les soins palliatifs, la psychiatrie et les lits d'attente

(IVS).- Sur proposition de la cheffe de Département Esther Waeber-Kalbermatten, le Conseil d'Etat a arrêté les nouvelles listes hospitalières pour la réadaptation, les soins palliatifs, la psychiatrie et les lits d'attente. Ces listes actualisées définissent les prestations que chaque établissement peut pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins. Elles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2015 conformément au délai fixé par la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). La liste hospitalière pour les soins somatiques aigus sera décidée ultérieurement.

Aboutissement de la révision de la planification hospitalière

Depuis son entrée en vigueur en 1996, la LAMal confie aux cantons la tâche d'établir une planification des soins hospitaliers stationnaires. Suite à sa révision du 21 décembre 2007, les cantons sont tenus de revoir leur planification hospitalière d'ici au 1^{er} janvier 2015 en se basant sur des critères de qualité et d'économicité des prestations. Conformément à ces dispositions, le Conseil d'Etat a adopté les listes hospitalières pour les domaines suivants : réadaptation et soins palliatifs ; psychiatrie ; lits d'attente. La liste hospitalière pour les soins somatiques aigus fait l'objet d'analyses complémentaires et sera décidée ultérieurement. Les soins somatiques aigus concernent notamment l'Hôpital du Valais, l'Hôpital Riviera-Chablais, la Clinique de Valère et la Clinique CIC Valais.

Les listes adoptées déterminent les établissements qui peuvent pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins. Elles délimitent le nombre de lits nécessaires pour couvrir les besoins de la population valaisanne (voir annexes). Les établissements figurant sur les listes s'engagent à respecter, pour les prestations obtenues, les critères légaux et médicaux fixés (équipe médicale, infrastructures, garde, etc.), ainsi que les exigences de qualité et d'économicité des prestations. Les nouvelles listes hospitalières entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2015 mais un délai de mise en œuvre pour les changements adoptés est accordé jusqu'au 30 juin 2015.

Réadaptation et soins palliatifs

La liste hospitalière pour la réadaptation et les soins palliatifs s'inscrit dans la continuité. Elle maintient les acteurs actuels tout en tenant compte de l'évolution des besoins et des modes de prise en charge. Les lits de réadaptation ont été attribués selon les capacités et l'activité récente de chaque établissement, de manière à couvrir les besoins par région.

Des mandats en réadaptation spécialisée ont été attribués à tous les établissements de réadaptation situés dans le canton (Clinique romande de réadaptation de la SUVA, cliniques genevoise, bernoise et lucernoise de Montana, Rehazentrum Leukerbad). L'Hôpital du Valais reçoit des mandats de réadaptation spécialisée pour le Centre valaisan de pneumologie à Montana et nouvellement pour l'hôpital de Brigue.

Pour la réadaptation gériatrique, seul l'Hôpital du Valais a répondu à l'appel d'offres. Ses services de gériatrie (sites de Brigue, Sierre, Martigny et Saint-Amé) continueront à assurer la prise en charge en médecine interne de la personne âgée et en réadaptation polyvalente

gériatrique. Avec le vieillissement de la population, ces prestations sont appelées à se développer.

L'attribution de mandats de réadaptation à ces six établissements permet à la concurrence de s'exercer. En cas d'offre excédentaire, le canton peut néanmoins limiter sa participation au financement des prestations, comme le prévoit la loi cantonale sur les établissements et institutions sanitaires du 13 mars 2014.

Les soins palliatifs continueront d'être offerts sur les sites de Brigue et de Martigny avec des capacités qui seront progressivement augmentées.

Psychiatrie

Seul l'Hôpital du Valais a répondu à l'appel d'offres en psychiatrie. Les sites de Sierre (pédopsychiatrie), Saint-Amé (psychogériatrie), Malévoz (psychiatrie adulte et psychogériatrie) et Brigue (psychiatrie adulte et psychogériatrie) sont maintenus sur la liste avec une légère diminution du nombre de lits. Cette diminution s'opère parallèlement au développement de la prise en charge ambulatoire dans les hôpitaux de jour et les centres de consultation ambulatoire.

En raison de l'inadéquation des locaux, l'unité de psychogériatrie stationnaire de la Clinique Sainte-Claire est transférée à l'hôpital de Malévoz. La prise en charge psychogériatrique ambulatoire et en hôpital de jour est maintenue en ville de Sierre et les activités y relatives poursuivront leur développement.

Lits d'attente

Les lits d'attente en milieu hospitalier ont pour but de compenser transitoirement le manque de places dans les établissements médico-sociaux (EMS). Leur nombre est adapté régulièrement en fonction des besoins de chaque région. Ainsi, la liste 2015 prévoit une augmentation de lits pour faire face aux besoins ponctuels de la région de Sierre.

Un processus initié en 2012

L'adoption des listes hospitalières 2015 est l'aboutissement de la révision de la planification hospitalière selon les nouvelles exigences de la LAMal. Cette révision a débuté en septembre 2012 par l'évaluation des besoins en soins de la population valaisanne. Un appel d'offres a ensuite été lancé fin octobre 2013 auprès de tous les établissements hospitaliers du canton. Après évaluation des offres selon des critères de qualité et d'économicité, quatre projets de listes hospitalières distinctes ont été élaborés et mis en consultation, à savoir : soins somatiques aigus ; réadaptation et soins palliatifs ; psychiatrie ; lits d'attente.

Un système de monitoring sera mis en place pour suivre année après année si les projections établies correspondent à l'évolution effective des besoins, si l'offre répertoriée peut les couvrir et si les exigences en termes de qualité et d'économicité des prestations sont respectées. Chaque liste hospitalière pourra être modifiée en tout temps et indépendamment des autres.

Personnes de contact

- **Esther Waeber-Kalbermatten, Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), Tel. 079 248 07 80**
- **Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, Tel. 078 722 38 83**

ANNEXES

READAPTATION : comparaison entre la liste 2015 et la liste 2012

Etablissements hospitaliers	Sites hospitaliers	Réadaptation								Total planification 2015	Total planification 2012
		Réadaptation polyvalente gériatrique	Réadaptation musculosquelettique	Réadaptation en médecine interne et oncologique	Réadaptation cardiovasculaire	Réadaptation neurologique	Réadaptation pulmonaire	Réadaptation en cas de paraplégié et pour les grands brûlés	Réadaptation psychosomatique		
Hôpital du Valais (HVS)	Martigny									43 lits	63 lits**
	Sierre (y.c. Sainte-Claire)	*								60 lits	80 lits**
	Clinique Saint-Amé									65 lits	83 lits**
	CVP									60 lits	62 lits
	Brigue									36 lits	35 lits**
CRR										25 lits	15 lits
Clinique genevoise										1 lit	3 lits
Clinique lucernoise										3 lits	1 lit
Clinique bernoise										13 lits	6 lits
RZL										20 lits	32 lits
Total		197 lits	47 lits	21 lits	23 lits	16 lits	6 lits	3 lits	13 lits	326 lits	380 lits**
Schweiz. Paraplegikerzentrum REHAB in Basel											
Schweiz. Paraplegikerzentrum der Universitätsklinik Balgrist											
Schweiz. Paraplegikerzentrum Nottwil											

* avec spécialisation en réadaptation neurologique de la personne âgée

** Les écarts de lits parfois importants entre la liste 2015 et la liste actuelle s'expliquent par un changement de classification des prestations. Avec la planification 2015, la gériatrie est répartie entre la médecine interne de la personne âgée, qui fait partie des soins aigus, et la réadaptation polyvalente gériatrique, qui fait partie de la réadaptation. La liste hospitalière 2015 pour la réadaptation ne comprend donc que les prestations de réadaptation polyvalente gériatrique. La liste hospitalière pour les soins somatiques aigus, qui sera adoptée ultérieurement, rendra compte de la répartition des prestations de médecine interne de la personne âgée.



SOINS PALLIATIFS : comparaison entre la liste 2015 et la liste 2012

		Soins palliatifs planification 2015	Soins palliatifs planification 2012
Hôpital du Valais (HVS)	Martigny	20 lits	12 lits
	Brigue	10 lits	6 lits

PSYCHIATRIE : comparaison entre la liste 2015 et la liste 2012

Etablissement hospitalier	Sites hospitaliers	Psychiatrie			Psychiatrie planification 2015	Psychiatrie planification 2012
		Pédopsychiatrie	Psychiatrie adulte	Psycho-gériatrie		
Hôpital du Valais (HVS)	Sierre	10 lits			10 lits	28 lits*
	Clinique Saint-Amé			18 lits	18 lits	18 lits
	IPVR (Malévoz)		96 lits	32 lits	128 lits	120 lits**
	PZO (Brigue)		28 lits	16 lits	44 lits	46 lits
Total		10 lits	124 lits	66 lits	200 lits	212 lits***

* La diminution du nombre de lits entre la liste 2015 et la liste actuelle s'explique par le transfert de la psychogériatrie à l'hôpital de Malévoz

** L'augmentation du nombre de lits entre la liste 2015 et la liste actuelle s'explique par le transfert de la psychogériatrie de Sierre sur le site de Malévoz.

*** La diminution du nombre de lits entre la liste 2015 et la liste actuelle s'explique par le développement de la prise en charge ambulatoire (hôpitaux de jour et centres de consultation ambulatoire).

LITS D'ATTENTE : comparaison entre la liste 2015 et la liste 2012

Etablissement hospitalier	Sites hospitaliers	Lits d'attente planification 2015	Lits d'attente planification 2012
Hôpital du Valais (HVS)	IPVR (Malévoz)	2 lits	0 lits
	Clinique Saint-Amé	2 lits	1 à 2 lits
	Martigny	2 lits	1 à 2 lits
	Sierre (y compris Clinique Sainte-Claire)	17 lits	1 à 2 lits
	Brigue	2 lits	1 à 2 lits
Total		25 lits	4 à 8 lits